

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20151116_DL_01

OBJET :

Modification de l'emploi
permanent d'assistante de
direction

Date de convocation :
2 novembre 2015

Date de séance:
16 novembre 2015

Date d'affichage :
8 décembre 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 20

Membres votants : 31

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quinze, le 16 novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Jean-Marie BLONDELLE, Philippe CHEVAL, Michel CHIRAT, Philippe COCQ, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Myriam DEMAILLY, Martin DOMISE, Anne-Marie DORION, Olivier JARDE, Jean-Claude LECLABART, Julien LEFEBVRE, Jean-Jacques LELEU, Jean-Christophe LORIC, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Bénédicte THIEBAUT.

Secrétaire de séance : Olivier JARDE

Pouvoirs : Stéphane HAUSSOULIER à Isabelle ALEXANDRE
Emmanuel MAQUET à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Martin DOMISE
Brigitte KOCH à Anne-Marie DORION
Ernest CANDELA à Olivier JARDE
Stéphane DECAYEUX à Philippe VARLET
Michel WATELAIN à Myriam DEMAILLY
Pascal BOHIN à Jean-Claude LECLABART
Frédéric LECOMTE à Jean-Dominique PAYEN
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Isabelle DE WAZIERS à Bénédicte THIEBAUT

LE COMITE SYNDICAL

- Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Conseil syndical le 16 décembre 2014 ;
- Vu la délibération n°8 du 20 décembre 1999 portant création de l'emploi de secrétaire ;
- Considérant les besoins du service nécessitant la mise à jour de cet emploi permanent

DELIBERE

ARTICLE 1 : L'emploi permanent de secrétaire créé par délibération du 20 décembre 1999 est désormais intitulé assistant(e) de direction. Il est modifié au tableau des effectifs en emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial de 1^e classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à raison de 35 heures par semaine.

ARTICLE 2 – L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Ce poste participe à l'exécution des missions administratives et comptables du syndicat mixte et comporte une dimension transversale essentielle pour l'établissement. L'assistante de direction assiste le Directeur et le Président au quotidien dans leur organisation, emploi du temps, prises de rendez-vous, secrétariat, courriers.

Au titre du fonctionnement du syndicat mixte, le poste comprend également la gestion du courrier, le suivi comptable du budget principal (hors ENT) et du budget annexe, l'accueil et les relations clients/fournisseurs, le soutien aux chefs de projets (hors ENT).

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.